



Les demarches administrative en france

Par **essabbar**, le **15/12/2009** à **09:02**

Bonjour, je suis arrivé le 29 nov 2009 en france et je vous demande les demarches administratives, sachant que j'ai un visa long sejour mariée avec une francaise, j'ai envoyée le formulaire en recommandé a l'ofii et j'ai pas encore reçu l'accusé de reception, et je sais pas exactement quoi faire ? nest ce que je peux travailler avec mon visa actuel? merci de me renseigner le plus vite si c'est possible, cordialement.

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **10:20**

Bonjour, si vous avez un titre de séjour vie privée et familiale cela vous autorise à travailler si vous trouvez un emploi, bonne journée à vous.